



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada



Aperçu de l'élaboration conjointe d'une loi fédérale sur les services de police des Premières Nations

Direction générale des affaires autochtones, Sécurité publique Canada
Février – mars 2024

Mobilisation auprès des Premières Nations de l'Indigenous Leadership Development Institute Inc.

Loi fédérale sur les services de police des Premières Nations

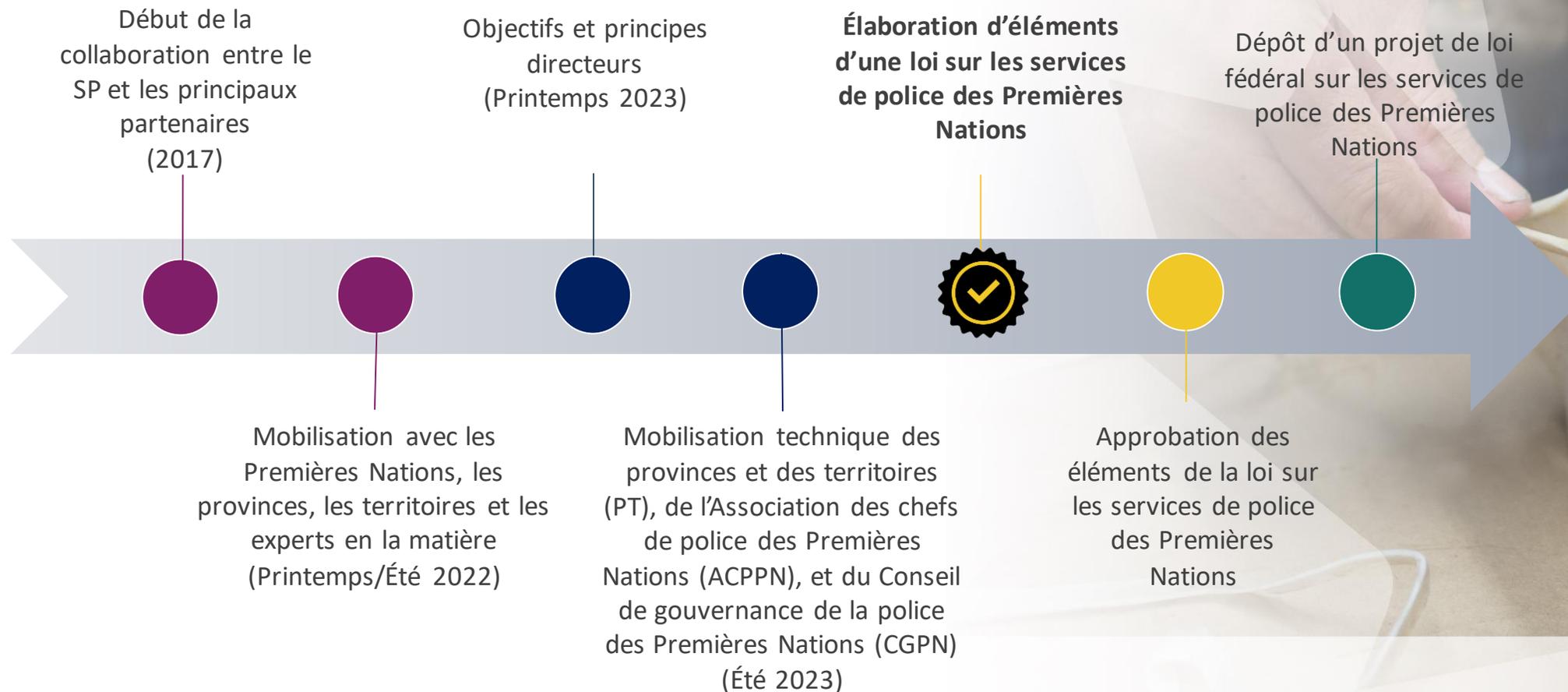
- Des appels continus en faveur d'une réforme du mode de financement des services de police des Premières Nations et de la mise en œuvre d'une loi fédérale reconnaissant les services de police des Premières Nations comme un service essentiel.

Objectif : reconnaître les services de police des Premières Nations comme un service essentiel en les appuyant grâce à un financement durable.

- Principalement conçue pour :
 - Régir la conduite du gouvernement fédéral, notamment en ce qui concerne des niveaux de financement souples, stables et équitables;
 - Réaffirmer l'engagement du Canada à respecter les traités modernes et les accords d'autonomie gouvernementale;
 - Compléter les lois provinciales et territoriales sur la police.

Processus de dépôt d'un projet de loi

- Le gouvernement fédéral continue de travailler avec ses partenaires des Premières Nations pour élaborer conjointement un cadre législatif pour la police des Premières Nations.



Éléments proposés pour éclairer la loi : Aperçu

Objet de la loi :

1. Établir des mesures pour rendre disponible le financement fédéral pour appuyer les services de police des Premières Nations, les organismes de gouvernance de la police des Premières Nations et les activités connexes.
2. Décrire un processus visant à déterminer le montant du financement fédéral accordé pour appuyer les services de police des Premières Nations, les organismes de gouvernance de la police des Premières Nations et les activités connexes.

- Ces éléments visent à établir l'intention politique d'une future loi et à éclairer la rédaction de la loi.
- Expliquer comment les services de police des Premières Nations peuvent être soutenus en tant que services essentiels, en mettant l'accent sur les points suivants :
 - le leadership des Premières Nations à favoriser la sécurité dans leurs communautés;
 - les services de police des Premières Nations sont assujettis aux lois, aux règlements et aux normes provinciales et territoriales en matière de police;
 - les demandes de réforme des Premières Nations concernant le mode de financement des services de police des Premières Nations.

Soutien fédéral élargi pour la sécurité communautaire et les services de police

- Sécurité publique Canada continuera à mettre en œuvre le **Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit (PSPPNI)**, qui touche actuellement 426 communautés des Premières Nations et des Inuit dans l'ensemble du Canada.
- Le PSPPNI est mis en œuvre en étroite collaboration avec les provinces et les territoires de compétence et est appuyé par un ratio de partage des coûts de 52 % pour le gouvernement fédéral et de 48 % pour les provinces et les territoires.
- La programmation du PSPPNI continuera d'englober les ententes communautaires tripartites visant la prestation de services de police spécialisés par la GRC ou d'autres services de police, ainsi que les projets pilotes d'agents de sécurité communautaire, dans les communautés des Premières Nations.
- Sécurité publique Canada continuera de travailler avec les provinces, les territoires et les Premières Nations pour identifier et mobiliser les fonds fédéraux disponibles afin d'appuyer la sécurité communautaire et les services de police.

Prochaines étapes de la loi

- Mobiliser les Premières Nations.
- Perfectionner les éléments en collaboration avec les partenaires clés.
- Collaborer avec le ministère de la Justice pour rédiger et déposer un projet de loi.

Automne 2023

Éléments de la Loi
sur les services de
police des
Premières Nations

Hiver 2024

Vaste mobilisation des
Premières Nations et
validation des
éléments avec les
principaux partenaires

----- Projet de loi -----

**Dépôt du
projet de loi
sur les services
de police des
Premières
Nations**



Récapitulation des objectifs de la mobilisation

- Recevoir une rétroaction constructive de la part des Premières Nations sur les points suivants :
 - Les éléments proposés et l'intention de la loi répondent-ils de manière appropriée à l'objectif de reconnaissance des services de police des Premières Nations en tant que services essentiels en les appuyant par un financement prévisible?
 - Si ce n'est pas le cas, que manque-t-il et que faut-il changer?
 - Quels changements doivent être apportés aux mesures de soutien fédérales plus vastes, telles que le PSPPNI, au fur et à mesure de l'entrée en vigueur de la loi?

Merci!

N'hésitez pas à communiquer directement avec nous si vous avez des questions ou si vous souhaitez en savoir plus :

Chris Moran

Sous-ministre adjoint, Secteur des affaires autochtones

Chris.moran@ps-sp.gc.ca

Mélanie Théberge

Directrice, Groupe de travail sur la police autochtone

melanie.theberge@ps-sp.gc.ca

Groupe de travail

indigenouspolicing-policeautochtones@ps-sp.gc.ca